

1^{er} Conseil d'école

École Primaire de Fressies

Jeudi 19 octobre 2023

16h30 – 18h20

En Présence de :

Mme Bougenière, Adjointe et Mme Duhamel, conseillère ;

M. Bury, DDEN ;

Mmes Melero, Rizzi et Bernier parents d'élèves ;

Mme Krokowicz et M. Charlet, enseignants.

Absences excusées :

Mme Chevalier, Maire ;

M. Cotton, Inspecteur,

Mme Ghienne, parent d'élèves.

Ordre du jour

- **Résultat des élections**
- **Rôle et Règlement du conseil d'école.**
- **Règlement de l'école**
- **Sécurité et Protocole sanitaire**
- **Information sur l'organisation pédagogique**
- **Bilan financier**
- **Evaluations CP/CE1/CM1**
- **Questions diverses**

ELECTION DES REPRESENTANTS DE PARENTS D'ELEVES

FRESSIES

Vendredi 13 octobre 2023

Résultats	
Nombre de sièges à pourvoir	2
Nombre d'électeurs inscrits	48
nombre de votants	43
bulletins blancs ou nuls	10
nombre de suffrages exprimés	33

89,88 % des parents ont voté

Sont élues :

Titulaires :

MELERO Delphine

RIZZI Ornella

Suppléantes :

GHIENNE Cathy

BERNIER Axelle

Conseil d'école : Attributions

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école :

1. Vote le règlement intérieur de l'école.
2. Établit le projet d'organisation de la semaine scolaire, conformément à l'article 10 ci-dessus.
3. Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école.
4. En fonction de ces éléments, le conseil adopte le projet d'école.
5. Il donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles prévues par l'article 26 de la loi du 22 juillet 1983 modifiée susvisée.
6. Il est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école, conformément à l'article 25 de la loi du 22 juillet 1983 modifiée susvisée.

Règlement de l'école

Rappels des modifications de 2019

4.2. Sécurité

Les écoles peuvent être confrontées à des accidents majeurs, qu'ils soient d'origine naturelle (tempête, inondation, submersion marine, séisme, mouvement de terrain...), technologique (nuage toxique, explosion, radioactivité...), ou à des situations d'urgence particulières (intrusion de personnes étrangères, attentats...) susceptibles de causer de graves dommages aux personnes et aux biens. En conséquence, chacun doit s'y préparer, notamment pour le cas où leur ampleur retarderait l'intervention des services de secours et où l'école se trouverait momentanément isolée.

Chaque école met en place un plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs (PPMS) dont les modalités de mise en œuvre sont prévues par la circulaire n°2015-205 du 25 novembre 2015. Ce PPMS, adapté à la situation précise de chaque école, doit permettre la mise en œuvre des mesures de sauvegarde des élèves et des personnels en attendant l'arrivée des secours ou le retour à une situation normale.

Des exercices de sécurité ont lieu conformément à la réglementation en vigueur et notamment à l'article R.123-12 du code de la construction et de l'habitation. Les consignes de sécurité doivent être affichées dans l'école. Le registre de sécurité, où sont répertoriés les renseignements indispensables permettant d'assurer la sécurité, prévu à l'article R.122-29 du code de la construction et de l'habitation, est communiqué au conseil d'école.

Le directeur d'école, responsable unique de sécurité, peut saisir la commission locale de sécurité, de son propre chef ou sur proposition du conseil d'école.

L'obligation scolaire dès 3 ans et la Charte Internet ont été rajoutées en 2019 également.

En 2020 : la charte d'utilisation de l'ENT a été rajoutée en annexe.

Règlement remis à chacun des membres du Conseil pour avis avant signature.

Sécurité

SECURITE DES ELEVES AUX HEURES D'ENTREE ET DE SORTIE

La menace terroriste toujours persistante impose un renforcement des mesures de sécurité dans les écoles et les établissements scolaires. La mise en place de ces mesures nécessite la coopération de l'ensemble des membres de la communauté éducative. La sécurité et la vigilance sont l'affaire de tous.

PLAN VIGIPIRATE RENFORCE :

Attention les 2 portes fermeront à 8h45 et 13h45

En MATERNELLE : dépose minute

Pour les sorties ou entrées régulières téléphoner à l'école : **03 27 79 95 15**

- Merci de ne pas stationner sur le passage-piétons et près du passage menant à l'entrée de l'école. Un nouveau parking est prévu à cet effet.
- La cohabitation voitures-piétons est source de danger : *pensez à vos enfants*
- Ne pas s'attarder devant les portes d'accès pendant la dépose ou la récupération de vos enfants. Maintenez une distance physique et portez le masque obligatoire
- Eviter que vos enfants attendent l'ouverture des portes de l'école sur la voie publique.

Le P.P.M.S. mise à jour , déposé le 19/10 sur le site Académique et transmis en mairie

1^{ère} Alerte incendie le jeudi 28 septembre 2023

1^{ère} Alerte Intrusion attentat avant Noël

PLAN DE CONTINUTE PEDAGOGIQUE

ECOLE DE FRESSIES

Classe de CE1-CE2-CM1-CM2

Classe virtuelle

<https://eu.bbcollab.com/guest/edbea23d0c37481fad02d209676bdc04>

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
8h45 – 10h	CM2 / CM1	CM2 / CM1	CM2 / CM1	CM2 / CM1
10h05-11h	CE2	CE2	CE2	CE2
11h05-12h	CE1	CE1	CE1	CE1
Après-midi	Exercices numériques en autonomie, proposés par le maître : Orthophore et calculatrice Lecture compréhension ROLL (envoi de la correction après réception du travail réalisé par l'élève) Ressources, supports de cours et exercices seront également proposés sur l'environnement numérique de travail (ENT)			

Utilisation pour les parents d'un cahier du jour comme support unique de tous les écrits proposés par l'enseignant aux élèves.
Une page quotidienne pour les exercices de français, une page pour les mathématiques et une page pour les autres domaines.
Récupération des travaux des élèves par mail ou par SMS une ou plusieurs photos des réalisations.

FRANCAIS	MATHEMATIQUES
<i>Lecture compréhension</i> <i>Vocabulaire</i> <i>Grammaire</i> <i>Conjugaison</i>	<i>Calcul</i> <i>Numération</i> <i>Résolution de problèmes</i>
<i>En complément : dictées en ligne avec ORTHOPHORE</i>	<i>Calcul en ligne avec : CALCULATICE</i>

Classe de TPS-PS-MS-GS-CP

Classe virtuelle

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
10h00-11h	CP	CP	CP	CP
11h05-12h	GS	GS	GS	GS
	Travaux envoyés par courriel pour les PS et MS – Correction envoyée le lendemain. Ressources, supports de cours et exercices seront également proposés sur l'environnement numérique de travail (ENT)			

Cet enseignement à distance synchrone sera mis en œuvre à partir de l'école ; toutefois ne bénéficiant pas de la fibre, en cas de rupture de communication, une solution de secours serait envisagée en partant du domicile du directeur.

L'école bénéficie bien :

- un poste informatique professeur connecté à Internet avec des haut-parleurs dans la classe ;
- un vidéoprojecteur, un VPI ou un TNI avec son logiciel ;
- un micro sans fil de l'enseignement ;

Tous les élèves sont équipés et connectés au domicile mais nous avons connu quelques absents l'an dernier, l'arrivée de la fibre dans le village a résolu une partie de ses soucis.

La plateforme pédagogique « Ma classe à la maison du Cned » (<https://www.cned.fr/decouvrir-le-cned/espace-presse/ma-classe-a-la-maison>) complète ce dispositif, de la grande section de maternelle au CM2.

D'autres modalités d'accompagnement seront la disposition des parents :

- les manuels scolaires habituels ;
- les cours diffusés sur la Maison Lumni (<https://www.lumni.fr/>);
- les ressources du Réseau Canopé (<https://www.reseau-canope.fr/>)

Structure au 19 octobre 2023

enseignants	Mme Krokowicz	Mr Charlet	total
N° CLASSE	1	2	
TPS	3		3
PS	4		4
MS	6		6
GS	5		5
CP	3		3
CE1		3	3
CE2		3	3
CM1		4	4
CM2		2	2
total	21	12	33

45 élèves en octobre 2021 et 2022, 52 élèves le 8/11/2020 et le 7/11/2019, 60 en novembre 2018

Prévisions pour la rentrée 2024-2025

CYCLE I			CYCLE II			CYCLE III		Total		
Niveaux	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	
Nombre de classes										2
Effectifs constatés (au 12/10/2023)	3	4	6	5	3	3	3	4	2	33
Montée pédagogique (automatique)	0	1	6	6	5	3	3	3	4	31
Montée pédagogique (ajustée par le directeur)	4	1	6	6	5	3	3	3	4	35
Entrées (directeur)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sorties (directeur)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL* (directeur)	4	1	6	6	5	3	3	3	4	35

Bilan financier au 01 septembre
2023

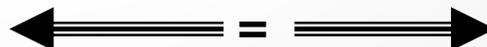
Compte de fonctionnement
du 1er septembre 2022 au 31 août 2023

Coopérative ou Foyer de :
Ecole Primaire de FRESSIES

CHARGES (dépenses)

PRODUITS (recettes)

		756 Cotisations perçues	370,00 €
607 Achats de produits de cession	937,18 €	707 Ventes de produits de cession	4 902,10 €
618 Charges d'activités éducatives	1 057,11 €	708 Produits des activités éducatives	0,00 €
6281 Cotisations versées à l'OCCE Exclusivement !	0,00 €	741 Subventions reçues Etat, Collectivités locales	0,00 €
6282 Assurance(s) versée(s)	100,19 €	742 Autres subventions	0,00 €
65 Autres charges courantes	1 872,70 €	75 Autres produits courants	0,00 €
67 Charges exceptionnelles	213,53 €	76 Produits financiers	0,00 €
68 Budget de gros équipement	0,00 €	77 Produits exceptionnels	0,00 €
Total des CHARGES	4 180,71 €	Total des PRODUITS	5 272,10 €
	+		+
<u>Excédent</u> (Produits - Charges)	1 091,39 €	<u>Déficit</u> (Charges - Produits)	0,00 €
	=		=
	5 272,10 €		5 272,10 €



ACTIF comptes Financiers

PASSIF

512 BANQUE	3 873,20 €	110 Report à nouveau	2 867,10 €
	+		
514 C.C.P			
	+		+
530 CAISSE	85,29 €	120 Excédent	1 091,39 €
	+	ou	-
517 Précisez : LIVRET A	0,00 €	129 Déficit	0,00 €
	=		=
Total ACTIF	3 958,49 €	Total PASSIF	3 958,49 €

3 958,49 € au 1^{er} septembre 2023

	RECETTE	DEPENSE
RECETTE FETE 2023	2 689,20	
SACEM		55,29
Aldi Barbe à papa		17,94
AUCHAN		553,76
BRASSEUR		590,00
Julie Fête		21,46
Boucherie Fête + charbon bois		249,94
Boulangerie		56
	2 689,20	1 544,39
BENEFICE	1 144,81	

Bilan financier au 19 octobre 2023

abonnement la Classe : **59 €**

Bayard Belles histoires : **69**

Coopérative scolaire OCCE : **100 €**

Sortie Cross : **80 €**

reste en caisse : **3 650,49 €**

A.P.C.

Les activités pédagogiques complémentaires (APC) font partie des obligations de service des professeurs qui les organisent et les mettent en œuvre dans toutes les **écoles**. Néanmoins, les APC ne relèvent pas du temps d'enseignement obligatoire pour les élèves.

Elles s'ajoutent aux 24 heures hebdomadaires d'enseignement dues à tous et nécessitent l'accord des parents concernés.

Elles offrent un large champ d'action pédagogique et permettent d'apporter aux élèves un accompagnement différencié, adapté à leurs besoins, pour susciter ou renforcer le plaisir d'apprendre. Les enseignants peuvent ainsi aider les élèves lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages, les accompagner dans leur travail personnel ou leur proposer une activité prévue dans le cadre du projet d'école, le cas échéant en lien avec le projet éducatif territorial de la commune.

Mardi Mme Krokowicz <i>Mr Charlet</i>	Jeudi Mme Krokowicz
16h 30 à 17 h 15	16 h 30 à 17 h 15 Mme Krokowicz

PACTE

Avec le PACTE, les enseignants auront la possibilité de s'engager dans des missions complémentaires, permettant de répondre tant aux enjeux du système éducatif (continuité et innovation pédagogiques, inclusion scolaire, lutte contre les inégalités, etc.) qu'au besoin d'autonomie des équipes pédagogiques.

Notre école a reçu une dotation de 1 part fonctionnelle de PACTE

2 x 12h ont été validées pour :

- Soutien aux élèves rencontrant des difficultés dans les savoirs fondamentaux.

VIE SCOLAIRE

Natation au 1^{er} trimestre (jusqu'au vendredi 1 décembre inclus)

Intervention de Mme Gaillard, infirmière à Fénelon :

➤ CE/CM → Secourisme et les risques domestiques

Des élèves volontaires au CM1/CM2 ont participé au concours des anciens combattants.

Contrat emploi civique : depuis début septembre

Visite de la PMI des 4 ans : le vendredi 20 octobre,

Evaluations CP/CE1/CM1

Bilan satisfaisant : seuls 3 élèves sont fragiles en français

Questions diverses

- Cross du collège le 12 octobre au matin → tous les élèves du Ce1 au CM2 ont couru la course sportive de 1400 m avec tous les CM2/6^{ème}, Plusieurs places d'honneur et 2 médailles.
- Animation Badminton le 12 octobre après-midi → suite à la participation du Quizz Olympique de juin notre école a bénéficié d'un intervenant diplômé au speed-badminton,
- Le comité des fêtes a fait une carte cadeau en juin, chez Décathlon ; 2 paniers de basket sont prévus après les vacances,
- Une journée Olympique est envisagée en avril-mai avec la participation de 2/3 classes extérieures.
- Une animation tennis de table a été sollicitée à la Ligue.
- Des jeux seront repeints dans la cour (marelles, terrain de jeux...)
- Un projet construction de nichoirs est prévu avec l'adjoint au marais et travaux.

- Visite exposition au Labo le 1^{er} décembre au matin
- Bibliothèque (Contrat emploi civique 1 fois par semaine).

- Marché de Noël – en attente d'une date officielle (Jeudi 21 décembre à l'école ou à la salle des fêtes avec le Comité ?)
- Fête scolaire : le samedi 22 juin.
- Sorties scolaires : plusieurs propositions ont été soumises, un choix sera retenu pour fin novembre.

E.N.T.

<https://enthdf.fr>

Bonjour CHARLET SYLVAIN, bienvenue !

one

QUOI DE NEUF ? LA CLASSE MES APPLIS

MES APPLIS

Rechercher

Actualités	Annuaire	Assistance	Bibliothèque	Blog	Cahier de textes	Cahier multimédia	Calculatrice- MN59
Capsules_Vidéos - Ac-Lille - MN59	Carnet de liaison	Carte mentale	Casier	CAZ - MN59	Console d'administration	Espace documentaire	Exercices
Frise chronologique	Messagerie	Mur Collaboratif	Orthophore-MN59	Pad	Paramétrage de la classe	Sites Web	Statistiques
Web-conference	Wiki						

Pour les parents : créez et utilisez votre accès Educonnect en allant sur l'ENT. Une note explicative a été remise la première semaine de septembre. Vous pouvez la retrouver ci-après.

Madame, Monsieur,

Votre accès à l'ENT Hauts-de-France va changer.



Dès la rentrée scolaire de septembre 2023, l'accès à l'ENT **pour les parents et représentants légaux** se fera via le service d'authentification national EduConnect.

Dès maintenant : créez et utilisez votre accès Educonnect en allant sur l'ENT.

† **Vous n'avez pas encore de compte Educonnect :**

⇒ Créez un compte à l'aide d'un code. Pour obtenir ce code, allez sur educonnect.education.gouv.fr ou cliquez sur l'icône EduConnect depuis [la page de connexion à l'ENT](#)

⇒ Créez votre accès à l'ENT avec « FranceConnect ».

† **Vous avez déjà un compte Educonnect**

pour le suivi du Livret Scolaire Unique ou pour un enfant scolarisé dans un collège ou lycée public :

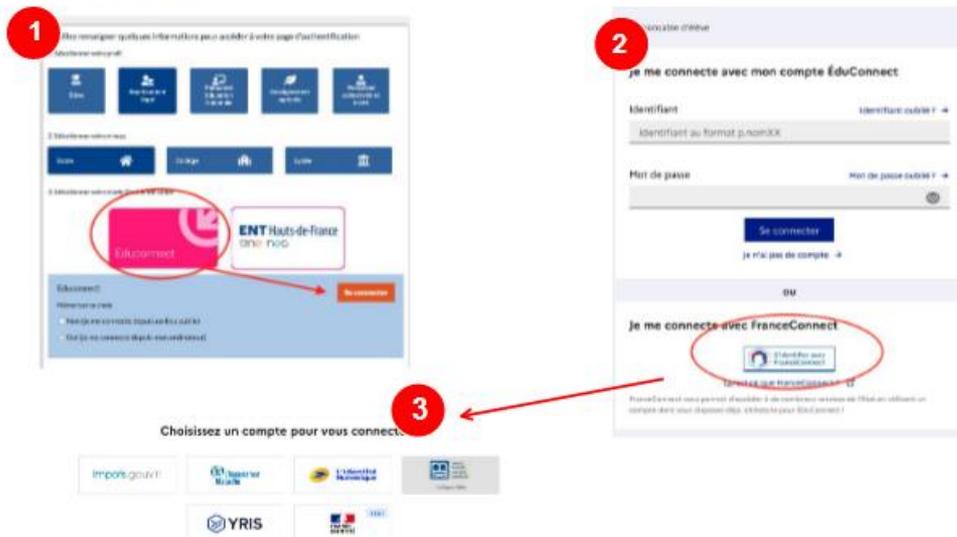
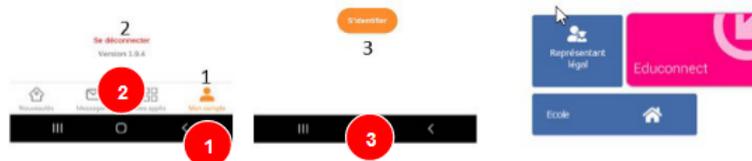
Vous n'avez rien à faire. Depuis EduConnect vous aurez la possibilité de rattacher tous vos enfants à votre compte.

† **Application mobile de l'ENT**



Sur vos téléphones aussi, la connexion passera par EduConnect.

Vous pouvez dès à présent tester la connexion par Educonnect dans l'application en suivant ces étapes :



Information importante : vos numéros de téléphones portables doivent impérativement être à jour dans la base informatisée de l'école de vos enfants.

C'est pourquoi il est absolument nécessaire d'informer l'école dans les plus brefs délais en cas de changement, y compris en cours d'année scolaire, mais également de vous assurer dès cette fin d'année qu'ils sont correctement enregistrés.

Site Ecole



<http://ecole-fressies.etab.ac-lille.fr/>